

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2024

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Demande d'achat d'une partie du domaine public au bourg de Saint-Haon

Le Conseil Municipal réitère son avis favorable pour la vente d'un délaissé de voirie d'une surface de 60 m² à raison de 5 € le m² à Mr GINOUX Christian en vue de son assainissement non collectif.

Les élus décident à l'unanimité de constater la désaffectation d'une emprise de voirie et de prononcer le déclassement de fait de cette partie de voirie dont la surface est de 60 m² et qui correspond à un délaissé de voirie n'ayant plus aucune utilité pour la desserte et la circulation publique.

Modification des statuts de la communauté de Communes du pays de Cayres-Pradelles

Le conseil municipal décide de valider la modification des statuts « compétences facultatives : autres interventions » pour contribution au fonctionnement du SDIS43 sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes.

Recensement de la population 2025

Le recensement de la population ayant lieu sur la commune en 2025, un agent recenseur sera recruté du 16/01 au 15/02/2025. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir Madame CAPO Marcienne pour cette mission qui sera rémunérée sous forme d'une vacation pour une somme forfaitaire de 1 500,00 euros brut.

Choix du candidat pour la gérance du gîte communal

Les membres du Conseil municipal décident de retenir la candidature de Madame CUOQ Mathilde pour la gestion du gîte communal. Le montant de la redevance mensuelle est de 600 euros.

Les élus approuvent les termes de la convention temporaire d'occupation du domaine public de Saint-Haon, autorisent le Maire à signer les pièces afférentes (convention, cahier des charges...) et à effectuer toutes les écritures comptables.

Rachat d'équipements du gîte communal le Val d'Allier à SCOP LA COUSINADE

Monsieur le Maire propose de conserver certains équipements investis par l'entreprise SCOP LA COUSINADE et utiles pour la prochaine gérance. L'acquisition est fixée à 10 329,00 € HT.

Le Conseil municipal approuve le projet et fixe l'acquisition de ces équipements à 10 329,00 € HT.

L'ensemble des élus charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents afférents.

Convention pour prélèvement de boutures de saules sur les berges de l'Allier

Les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable au prélèvement de boutures de saules sur les berges de l'Allier et autorisent Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention.

Soutien au projet de medicobus porté par la CPTS Velay Sud

Le Conseil municipal apporte son soutien au projet de medicobus porté par la communauté Territoriale de santé dont l'implantation est prévue sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles.

Délibération relative à la contre-valeur de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025

Des nouvelles redevances de l'Agence de l'Eau seront mises en place à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les élus décident de fixer à 0,02 € HT / m³ (tarif 0,10X coef modulation 0.2) la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous forme d'un supplément au prix du mètre cube à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette contre-valeur sera facturée et encaissée auprès des abonnés et reversée à l'agence de l'Eau Loire Bretagne.

Questions diverses

Demande de subvention 2024/2025 par la Société du Sou des écoles de Langogne

Les élus refusent à l'unanimité de verser une subvention.

Remise en état des réseaux d'eau pluvial

Dernièrement de fortes intempéries ont abimé les routes, bouchant certaines buses.

Suite à un problème de fournitures, les travaux reprendront début janvier 2025

Choix de la fresque

Les élus se positionnent sur le motif de la fresque qui sera apposée sur le mur du préau de la mairie.

Poursuite de l'étude de transfert de la compétence de l'eau

Le Conseil municipal décide de s'orienter vers un transfert de sa compétence eau au Syndicat de gestion des Eaux du Velay